

PROCES-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre - Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck – Mme CHABROUX Marie-Ange - Mme DENIZOT Agnès -M GEOFFROY Dominique – Mme MELET Florence.

Procuration : M DUBUISSON Florent à M LABBE Guy

Absent excusé : M DUJON Fabrice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme SEGAUD Gilles

DECISIONS DU MAIRE PORTEES A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ELAGAGE DE 13 PLATANES AVENUE PREVERAUD

Le Maire de LE DONJON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 2020.07.24/007 en date du 24 juillet et n° 2022.01.27/004 en date du 27 janvier 2022 portant délégations d'attribution en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'alinéa 04.

Vu la délibération n° 2022.01.27/004 du 27.01.2022, précisant les seuils au-dessous desquels M le Maire est autorisé à passer commande ;

Considérant la nécessité d'élaguer des platanes « Avenue Préveraud »

Vu les différentes propositions,

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de l'entreprise DEREURE Paysages, pour un montant de 3 220 € HT, soit 3 864.00 € TTC, car elle représente l'offre la plus économiquement avantageuse.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

VIREMENTS DE CREDITS N° 06 ET 07

N° INSEE : 03103	COMMUNE Le DONJON	Exercice 2023
------------------	-------------------	---------------

DECISION DE L'ORDONNATEUR VIREMENT DE CREDIT N° 6

Envoyé en préfecture le 14/12/2023 Reçu en préfecture le 14/12/2023 Publié le 16/12/2023 <i>SLG</i> ID : 003-210301032-20231214-VC006-BF

LABBE Guy, le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : Chapitre 65

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61524 (011) : Bois et forêts	-1 000,00		
65568 (65) : Autres contributions	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

N° INSEE : 03103	COMMUNE Le DONJON	Exercice 2023
------------------	-------------------	---------------

DECISION DE L'ORDONNATEUR VIREMENT DE CREDIT N° 7

Envoyé en préfecture le 19/12/2023 Reçu en préfecture le 19/12/2023 Publié le 19/12/2023 <i>SLG</i> ID : 003-210301032-20231219-VC007B-BF
--

Guy LABBE, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Le Conseil Municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Le Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : Chapitre 16

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00		
2151 (21) - 596 : Réseaux de voirie	-1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

DEVIS SIGNES PAR M LE MAIRE PORTES A LA CONNAISSANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DEVIS	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
14.12.2023	DEBONNAIRE Frédéric	Mise aux normes électricité logement 3 A « Le Plessis »	1 265.50 €
20.12.2023	TECKNYSCENE	Impression bulletin municipal	1 798.01 €
28.12.2023	DEBONNAIRE Frédéric	Alimentation panneau lumineux	998.30 €
28.12.2023	DEBONNAIRE Frédéric	Remise aux normes électricité logement 3 C « Impasse Pierre BEREGOVY »	2 358.47 €
02.01.2024	CHALLENGER	Dalles pour mise aux normes jeux jardin public et panneaux de sécurité	1 100.40
11.01.2024	DEBONNAIRE Frédéric	Complément alimentation panneau lumineux	385.95 €
11.01.2024	WURTH	Diverses fournitures ateliers municipaux	129.97 €
15.01.2024	DETERCENTRE	Fournitures et produits d'entretien	964.41 €

DELIBERATION A AJOURNER

Délibération n° 004 : Refonte de la grosse cloche de l'église Saint-Maurice et demande de subventions

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Pour : 14 – Contre : 0 – Abs : 00

Mme COUTY apporte juste une précision concernant la délibération décidant d'attribuer une subvention pour le voyage scolaire de l'école Marlène JOBERT. Le nombre d'enfants participant au voyage est de 38, dont 26 habitant LE DONJON.

Cession pour l'euro symbolique, d'un terrain, au SIVOM de la Vallée de la Besbre

Monsieur le Maire fait part d'un courrier provenant du SIVOM de la Vallée de la Besbre, expliquant qu'après avoir réalisé un état des lieux des parcelles appartenant au syndicat, il apparaît que la parcelle cadastrée AX 33, située « Route de Neuilly » et sur laquelle se trouve un réservoir d'eau potable, celle-ci appartient toujours à la commune alors qu'elle devrait être propriété du syndicat.

M le Directeur du SIVOM propose donc de régulariser la situation par le biais d'un acte administratif qui autoriserait la cession pour l'euro symbolique.

M le Maire précise que la superficie de la parcelle est de 484 M² et que le syndicat a mandaté le cabinet d'études foncières MARCELEON pour réaliser la procédure et la rédaction de l'ensemble des pièces (y compris le projet de délibération).

VOIR CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstention : 01 (M GEOFFROY Dominique)

- Autorise la cession de la parcelle cadastrée AX 33, d'une contenance de 484 M², au SIVOM de la Vallée de la Besbre, pour l'euro symbolique.
- Autorise M le Maire à signer tout document utile avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre et le cabinet MARCELEON, notamment.

✘ RESUME DES PRECISIONS APPORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS EXPRIMES AVANT DELIBERATION :

M le Maire précise que ce réservoir avait été mis en vente, à une époque par le SIVOM, mais qu'il n'avait pas trouvé preneur.

M GEOFFROY demande donc pourquoi la commune le céderait pour l'euro symbolique alors que le SIVOM voulait le vendre. Pourquoi la commune ne le mettrait-il pas en vente puisqu'il lui appartient ?

Agrandissement de l'accueil de loisirs et demandes de subventions

M le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'agrandir les locaux de l'accueil de loisirs « Les P'tites canailles », compte tenu du nombre d'enfants accueillis chaque jour en périscolaire et du projet d'ouvrir la structure les mercredi, en extrascolaire.

Monsieur le Maire présente donc les plans établis par le cabinet d'architecture ROUYER.

Il précise que l'estimatif des travaux s'élève à 238 650 € HT, soit 286 380 € TTC, auquel il faut rajouter 9.5% du montant HT des travaux pour la maîtrise d'œuvre, soit un montant HT de 22 671.75 €, soit 27 206.10 € TTC.

Le cout total prévisionnel de l'opération se décompose donc comme suit :

Montant total HT : 261 321.75 €

Montant total TTC : 313 586.10 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstention : 00

- Prends acte de l'estimatif des travaux qui s'élève à 261 321.75 € HT, soit 313 586.10 € TTC.
- Sollicite une subvention de 50% du montant HT des travaux au titre de la DETR 2024 – Construction et aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants, soit 130 661 €
- Sollicite également une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier de 30% du montant HT, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipement et infrastructures publics, soit 78 397 €.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2024.
- Approuve le plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES :

Travaux :	238 650.00 €
Maitrise d'œuvre :	22 671.75 €
Montant total HT :	261 321.75 €

RECETTES :

DETR :	130 661.00 €
Conseil Départemental :	78 397.00 €
Autofinancement :	52 263.75 €
Montant total HT :	261 321.75 €

*** RESUME DES PRECISIONS APORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS EXPRIMES AVANT DELIBERATION :**

M SEGAUD souhaite savoir si ces demandes concernent également celles de la CAF. Mme COUTY répond que non, les subventions de la CAF seront sollicitées pour l'achat de matériels.

M GEOFFROY intervient car il ne connaît pas l'emplacement de l'agrandissement, il précise que la commission des travaux n'a pas été réunie et que l'architecte a déjà réalisé les plans.

M GEOFFROY dit que les membres de la majorité sont des « peluches » et des « toutous » qui secouent la tête pour approuver tout ce que dit M le Maire.

Franck BARELERIN et Annick MARIDET disent qu'ils ne sont pas des « toutous » et trouvent les propos de M GEOFFROY, humiliants.

Mme MELET demande si cet agrandissement est justifié.

Mme COUTY précise que l'architecte est venu en mairie présenter les plans. Etaient présents, M le Maire, les adjoints, Pauline et Caroline. Elle indique avoir demandé que les commissions « bâtiments » et des « affaires scolaires » soient réunies, mais qu'à ce jour cela n'a pas été fait.

M le Maire indique que les plans fournis par l'architecte ne sont pas « figés ».

M GEOFFROY demande sur quoi porte exactement la délibération, si la validation des plans est prévue.

M le Maire demande à la secrétaire générale de lire à l'assemblée le projet de délibération.

Mme DENIZOT dit que les chiffres annoncés lors de la dernière réunion ne sont plus les mêmes. Pourquoi ne pas en reparler tous ensemble et retravailler le projet ?

Mme COUTY demande s'il sera possible faire des modifications sur les plans intérieurs. M le Maire lui répond par l'affirmative, pour certaines choses. Elle souhaite donc qu'une pièce soit créée à droite, en rentrant, pour la vente de tickets de cantine, notamment. Elle propose d'organiser une visite de l'accueil de loisirs pour toute l'assemblée.

Voirie 2024 et demandes de subventions

M le Maire explique au Conseil Municipal que différents travaux de voirie seraient à programmer cette année. Il cède la parole à M DUFOURD, adjoint, en charge de ce dossier.

M DUFOURD donne le détail des travaux à réaliser :

- Réfection totale de la Place de la Guillotière. Le coût des travaux est estimé à 6 336.50 € HT, soit 7 603.80 € TTC.
- Aménagement des trottoirs « Avenue Préveraud », côté « maison de retraite » et côté « gendarmerie ». Le coût des travaux est estimé à 20 777.25 € HT, soit 24 932.70 € TTC.

1^{er} sous-total : 27 113.75 € HT – 32 536.50 € TTC

- Réfection totale de la voirie des VC des « Padeliers » et des « Maréchaux ». Le coût des travaux est estimé à 60 192.00 € HT, soit 72 230.40 € TTC.

2^{ème} sous-total : 60 192.00 € HT – 72 230.40 € TTC

Monsieur DUFOURD précise que tous ces travaux sont éligibles à des subventions

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstention : 00

- Décide de réaliser les travaux de voirie 2024 décrits ci-dessus.
- Sollicite une subvention de 50% du montant HT des travaux au titre du fonds de concours 2024, attribué par la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire, pour la réfection de la « Place de la Guillotière » et des trottoirs « Avenue Préveraud ».
- Sollicite également une subvention auprès du Conseil départemental, au titre de la solidarité départementale, de 5 000 €, pour la réfection de la « Place de la Guillotière » et des trottoirs « Avenue Préveraud ».

Le plan de financement se décomposera comme suit pour le 1^{er} sous-total :

Dépense HT :	27 113.75 €
Montant fonds de concours :	12 867.00 €
Subvention Conseil Départemental :	5 000.00 €
Autofinancement :	9 246.75 €

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier de 30% du montant HT, au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie pour la réfection des voies communales des « Padeliers » et des « Maréchaux ».

Le plan de financement se décomposera comme suit pour le 2^{ème} sous-total :

Dépense HT :	60 192.00 €
Subvention Conseil Départemental :	18 057.60 €
Autofinancement :	42 134.40 €

- S'engage à inscrire ces dépenses au budget primitif 2024.
- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

✗ RESUME DES PRECISIONS APPORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS EXPRIMES AVANT DELIBERATION :

M le Maire précise que le revêtement de la RD 994, sera refait dans le centre bourg et que c'est pour cela qu'il fallait prévoir la réfection des trottoirs auparavant.

La séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,

Guy LABBE



Le secrétaire de séance,

Gilles SEGAUD